

Syndicat RPI BLENNES-CHEVRY-DIANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 10 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept et le 10 octobre, le Conseil Syndical, s'est réuni à la Salle de conseil de BLENNES, sous la présidence de Monsieur DALICIEUX Pascal, Président, à la suite de convocations adressées par mail le 03octobre 2017.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 26 juillet 2017
 - Décision modificative budgétaire
 - Fonds ECOLE 2016(Eclairage école de Blennes) : autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la nouvelle convention
 - DETR travaux ADAPT des écoles
 - Questions diverses
-

Présents : Mmes Stéphanie PRISE et Isabelle ROBBENS, Mrs Pascal DALICIEUX, Jean-Claude TOURNIER et Paulo DA COSTA FERREIRA,

Absente : Mme Isoline MILLOT,

Secrétaire de séance : Mr Jean-Claude TOURNIER

Avant d'ouvrir la séance, M le Président propose au conseil de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : modification du temps de travail des agents
- Ajout d'un point supplémentaire : Appels de fonds aux communes

La séance est ouverte à 19h35

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 juillet 2017

Le compte rendu de la séance du 26 juillet 2017 est approuvé l'unanimité.

2) MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS
Délibération n°28/10-2017

Le retour à la semaine de quatre jours a nécessité une modification des temps de travail pour certains agents.

Le poste d'Adjoint technique territorial crée pour 33 heures semaines passe donc à 30 heures 30 minutes temps annualisé, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Le poste d'Adjoint technique territorial crée pour 23 heures semaines passe donc à 21 heures 50 minutes temps annualisé, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Le poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe crée pour 29 heures semaines passe donc à 28 heures 15 minutes temps annualisé, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Le poste d'Adjoint technique territorial créé pour 15 heures semaines passe donc à 9 heures temps annualisé, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Le poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe créée pour 33 heures 50 minutes semaines passe donc à 33 heures 35 minutes temps annualisé, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** les modifications présentées par Monsieur le Président

3) APPEL DE FONDS AUX COMMUNES

Délibération n°29/10-2017

Lors de la préparation du budget primitif 2017, des dépenses ont été sous estimées, M le Président propose au conseil syndical de procéder à un appel de fonds supplémentaire de 32 150 €

	habitants	Coût par habitant	participations
BLENNES	579	24,80	14475
CHEVRY	525	24,80	13125
DIANT	182	24,80	4450
TOTAUX	1286		32150

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents **APPROUVE** de demander aux communes une participation supplémentaire de 32 150 € qui sera inscrite au budget primitif 2017 au compte 7474.

4) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Délibération n°30/10-2017

Monsieur le Vice-président expose au conseil que certains crédits ouverts au BP 2017 sont insuffisants et qu'il y a lieu de voter les crédits supplémentaires suivants
COMPTE DEPENSES CHAPITRE 12

6332	COTISATIONS FNAL	1750
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET CDG	300
64111	REMUNERATION PERSONNEL TITULAIRE	24000
64112	Supplément. Familial de traitement	500
64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	-8000
6451	COTISATIONS URSSAF	8500
6453	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	
6454	COTISATION AUX ASSEDIC	600
6455	COTISATION POUR ASSURANCES DU PERS.	4500
	TOTAL	32150

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** à l'unanimité des présents la répartition des crédits supplémentaires.

5) FONDS ECOLE 2016

Délibération n°31/10-2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une subvention de 2874,35 € a été accordée le 05/12/2016 par le département à la CC du Bocage Gâtinais dans le cadre du fonds ECOLE 2016 pour des travaux de réfection de l'éclairage des classes de l'école de BLENNES (montant des travaux 9654,31 €)

Le RPI Blennes- Chevry-Diant ayant repris la compétence scolaire le 01/01/2017, une demande de transfert a été adressée au Conseil Départemental afin de maintenir le bénéfice de cette subvention. Une nouvelle convention entre le Département et le RPI pour fixer les modalités d'attribution doit être signée.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **AUTORISE** à l'unanimité des présents Monsieur le Président à signer ladite convention.

6) DETR TRAVAUX ADAPT des écoles

Délibération n°32/10-2017

Le conseil Syndical du RPI Blennes-Chevry-Diant décide de réaliser les travaux dans les Ecoles de Blennes et Chevry-en-Sereine pour mise en accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite dans les établissements recevant du public.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'adresser un dossier de demande de subvention au département pour les investissements suivants :

Ecole de Chevry :

- Devis accès à l'école cheminement Travaux TP pour un montant HT 10 830.00 €uros
- Devis cheminement éclairage électricité pour un montant HT 850.00 €uros

Ecole de Blennes :

- Devis terrassement pour accès. Pose de portillon + fourniture pour un montant HT 1 540.50 €uros
- Devis 4 portes technique 2 vantaux – ouverture extérieur pour un montant HT 6 935.14 €uros
- Devis électricité : point lumineux et cheminement sur façade de l'école pour un montant HT 2 644.40 €uros
- Devis dépose de l'existant et pose de 4 portes doubles vantaux pour un montant HT 1 511.72 €uros
- Enseigne pour un montant HT 155.40 €uros
- Devis signalétique colorées pour vitres pour un montant HT 36.80 €uros

Le total de ces travaux est de 24 503,96 €uros HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme d'investissements présenté par Monsieur le Président

- **CHARGE** Monsieur le Président de solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'attribution d'une subvention dans le cadre DETR 2018 à hauteur de 30% HT des travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent au dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil aborde les difficultés de gestion du secrétariat RPI issu de la disparition de la CC du Bocage Gâtinais au 01/01/2017.
- Monsieur Arnaud SOLAZZO propose de conventionner avec INITIATIVES 77 pour des opérations ponctuelles de travaux : Le conseil donne son accord et charge Monsieur le Président de signer cette convention.
- Le dossier DETR 2018 à déposer avant fin décembre 2017 sera lié au dossier FER 2017 et concernera les mêmes travaux
- Une réunion est prévue le 14 novembre 2017 pour préparer le dossier FER 2018 ainsi que le dossier DETR 2019 portant sur les mêmes travaux s'ils sont éligibles.
- Monsieur le Président prendra contact avec Monsieur SOLAZZO au sujet des contrôles sanitaires liés au fonctionnement de la cantine.
- Madame Isabelle ROBBENS se rapprochera de Monsieur SOLAZZO afin de faire le point sur les problèmes de mal façon du bâtiment de la cantine

La séance est levée à 21h30.

Jean-claude TOURNIER

Secrétaire de séance

Pascal DALICIEUX

Président

